

Développement du secteur du Pontet – Organisation d'un concours
de projets – Crédit d'étude

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le mardi 29 avril 2025. Sa composition était la suivante :

Président :	Rémy Enga Luye	PSIG
Rapporteur :	Nader Donzel	Forum
Membres présents :	Pierre Dufay de Lavallaz, Yasmina Sandoz (visioconférence)	Les Vert-e-s
	Jean-Claude Merminod	UDC
	Basile Bischoff, Frédérique Landry-Reeb	PLR+ID
	Michel Haradhun	Forum
Membres excusés :	Pavle Velkov	Forum
	Daniel Gonzales	PSIG

La Commission remercie la présence de M. Christian Maeder (Syndic), Mme Pascale Manzini (Activités sociales et scolaires, Accueil de jour, Aînés, Logement), Mme Sylvie Pittet Blanchette (Culture, Jeunesse, Sports, Intégration, Eglises), M. Germain Schaffner (Travaux publics, Infrastructures, Espaces publics, Environnement, Systèmes d'information), Monsieur Jean-Louis Radice (Urbanisme, Mobilité, Constructions, Cadastre) et Monsieur Cédric Bays (boursier communal).

Ce préavis reprend le préavis 2025/04 qui avait été renvoyé à la Municipalité en séance de Conseil. Contrairement au préavis précédent, les objets à construire font ici l'objet de deux tranches différentes :

1. Une tranche **ferme** composée de la salle de gymnastique triple, du foyer, des salles de classe et des espaces extérieurs.
2. Une tranche **optionnelle** (facultative et non nécessairement réalisée par le lauréat du concours) composée de la salle polyvalente et des salles de classe supplémentaires.

Le préavis précise aussi quelques points jugés essentiels :

- Les 6 salles de classe de la tranche ferme pourraient être construites dans un horizon relativement court. Toutes les options seront laissées à l'appréciation du jury du concours, que ce soit la création d'un nouveau bâtiment sur le site ou la surélévation d'un bâtiment existant.
- Pour la tranche optionnelle, le Conseil décidera si la salle polyvalente et/ou les salles de classe supplémentaires sont opportunes et si leur financement pourra être supporté par la Commune.
- Le format du concours a été retravaillé. Son échéance est fixée au 30 juin 2026, soit au terme de la législature. La Commission d'Urbanisme a été consultée lors du processus de travail du préavis.
- La Municipalité précise que c'est bien au sud de la parcelle qu'il faut s'étendre, pour des raisons topologiques.

Un point de clarté sur l'investissement proposé est donné : le montant de Fr. 740'000.- inclut la possibilité d'organiser un second degré au concours. L'investissement se fera donc en deux tranches de Fr. 600'000 et

Développement du secteur du Pontet – Organisation d'un concours
de projets – Crédit d'étude

Fr. 140'000 respectivement.

Dans sa totalité, le coût du concours excède le budget de Fr. 560'000.- figurant au plan des investissements 2024-2029 d'un montant de Fr. 180'000.

Pour satisfaire aux exigences MCH2, cet investissement sera amorti sur 10 ans, sauf si le projet devait être abandonné, auquel cas un amortissement extraordinaire serait effectué.

DISCUSSION

Lors de la discussion, et sans nécessairement remettre en cause la vue globale du concours, la Commission des Finances remarque que le coût de construction de 12 millions de la salle polyvalente équivaut à la location du SwissTech Center – argument souvent avancé par la Municipalité pour justifier le besoin d'une salle polyvalente - à hauteur de Fr. 100'000 par année pendant 120 ans.

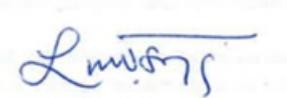
La Commission des Finances se demande par ailleurs si un montant de « Divers et Imprévus », pour un total de Fr. 25'000, doit vraiment figurer au budget d'un concours.

CONCLUSION

Par conséquent, c'est avec 3 OUI, 1 NON, et 4 ABSTENTIONS que la Commission des Finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 2025/11 tel que présenté.

Ecublens, le 7 mai 2025

Le Président



Rémy Enga Luye

Le Rapporteur



Nader Donzel